



Restrictions sur les crédits bancaires : La Banque centrale s'explique

Le projet de publication par la Banque centrale de Tunisie (BCT) d'une nouvelle circulaire prévoyant l'obligation pour les banques de respecter un nouveau ratio crédits/dépôts a suscité un débat que la BCT estime intéressant. Toutefois, afin d'éviter toutes mauvaises interprétations qui pourraient induire le public en erreur, l'Institut d'émission tient à apporter les précisions suivantes :

Contrairement aux allégations, dans ladite circulaire -encore au stade de projet-, la BCT ne compte pas instituer un ratio cible de 110% mais plutôt amener les banques qui affichent des ratios très élevés – ayant même atteint un taux de 150% pour certaines- à réduire progressivement leurs ratios crédits/dépôts, et ce à hauteur de 3% trimestriellement. Les banques ayant des ratios inférieurs ou égaux à 110% ne seront pas concernées par cette mesure.

Il importe, aussi, de préciser que l'institution de ce ratio ne vise pas la réduction des crédits à l'économie. L'objectif étant d'inciter les banques à déployer davantage d'effort et à être plus innovantes en matière de mobilisation des dépôts de la clientèle moins volatiles et moins onéreux tout en les amenant à asseoir une gestion plus efficace de leur risque de transformation à la faveur d'une gestion actifs-passifs (ALM) dynamique.

Cette mesure fait suite à la constatation du recours excessif des banques à des ressources de très court terme auprès de la BCT induisant ainsi une forte exposition au risque de transformation.

L'adoption du ratio crédits/dépôts –qui est actuellement en discussion avec la profession– sera limitée dans le temps et sera relayée par un ratio bâlois de liquidité à long terme qui appréhende le risque de liquidité sur la base de l'horizon temporel et des différentes maturités des éléments d'actifs et de passifs.

Source : WMC